L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 23 NOVEMBRE 1855.

Imprimé et publié par L. WEISSE & Co., [illegible] No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS: [illegible] MATIN, 23 NOVEMBRE.

Les bureaux et les ateliers de l'Abeille ont de nouveau été transférés au local du journal, rue de Chartres.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible] de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] abonnemens à la semaine, à raison [illegible] pour les six numéros. Il se [illegible] jours dans nos bureaux des [illegible] s'abonner pour un [illegible] comme en leur ouvrant [illegible] pour une aussi courte [illegible] serions sans profit la [illegible] résolu de tout continuer [illegible] porteurs à nous [illegible] à ces derniers que les [illegible] devront payer le montant [illegible] hebdomadaire.

L'EMPIRE TURQUE EN FACE DE L'EUROPE.

[illegible] journal *Le Nord* qui se publie [illegible] défend la cause de la [illegible] un de ses derniers numéros [illegible] à l'adresse de l'Angleterre [illegible] charge à fond contre la [illegible] insulaire. Il s'y trouve [illegible] à côté de quelques exagérations [illegible] que la position [illegible] de sa puissante alliée [illegible] C'est la France qui [illegible] depuis le commencement [illegible] soldats qui ont pris [illegible] encore qui ont donné [illegible] qui ont conquis [illegible] ce sont eux qui [illegible] les Russes dans la [illegible] magnifique défense [illegible] tard à évacuer la partie [illegible]

[illegible] *Le Nord*, la politique [illegible] desseins et se [illegible] dans l'avenir des [illegible] aujourd'hui. [illegible] elle songerait à profiter [illegible] pour consolider [illegible] et arriver un [illegible] vassal. [illegible]

compromis sa réputation navale. Mais elle a placé en Turquie un [illegible] de [illegible] dont le commandement appartient [illegible] à des officiers anglais. Elle y embrigade tous les Tartares ou Arabes [illegible] bachi-bouzouks, dont le [illegible] plaisir et le passe-temps.

A ces aventuriers, qui ont le crime pour père et la débauche pour mère, elle a préposé le [illegible]. Les Janissaires ont été [illegible] l'empire. Ils se sont [illegible] que Mahmoud [illegible] bain de sang, [illegible] sont revenus [illegible] Turquie [illegible] d'Angleterre. L'Angleterre [illegible] la ville de Constantinople [illegible] Bosphore, et c'est lord Stratford de Redcliffe qui s'est chargé de l'appliquer.

On a fait venir du fond des Indes quelques officiers rompus à l'asservissement des pays, payés par l'asservissement des rois et des populations, et déjà cette armée anglo-turque, toujours campée entre les Dardanelles et Constantinople, se trouve avoir un effectif menaçant; elle se recrute toujours et ne combat jamais. Elle est largement payée, plus encore autorisée au vol et à tous les brutalités d'une soldatesque sans frein.

Peu à peu, toujours sous le prétexte de sauvegarder le trône du Sultan et de protéger le mahométisme contre les aggressions chrétiennes, l'Angleterre enlèvera à l'armée régulière de Turquie ses plus intrépides cavaliers et ses artilleurs les plus instruits. Le drapeau anglais, implanté durant la guerre autour de Constantinople, y restera, la paix une fois conclue, comme un témoignage vivant de la civilisation ottomane: et un jour, quand l'Europe se verra menacée par des conflits diplomatiques ou par des conspirations anti-sociales, l'Angleterre jetera les bachi-bouzouks à sa solde dans les rues de Stamboul.

Ils y accompliront, ouvertement ou mystérieusement, selon l'occurrence, la révolution que des Cipayes opèrent autour des princes indiens. Alors Abdul Medjid, plus que jamais l'ami et l'allié de la Grande-Bretagne, subira la loi qu'elle impose à ses tributaires et à ses esclaves couronnés. Abdul-Medjid, renfermé dans un sérail, dont la clé sera confiée à quelque Pritchard anglais, commis voyageur des sociétés bibliques, deviendra un fantôme de souveraineté. L'Angleterre forcera le sultan à jouer, dans les murs de sa capitale, le rôle qu'en 1806 l'empereur du Mogol, Schah Aalem, fut condamné à remplir, et la Turquie ne sera plus qu'une grande factorerie anglaise.

Les empiètements successifs qui, depuis 1789 surtout, donnent à l'histoire de la Grande Bretagne un reflet de tous les crimes imaginables, seront-ils encore tolérés, encore subis par l'Europe entière? Il n'est de l'intérêt bien entendu de la France, entre-eux dans les vues de l'Autriche et de l'Allemagne de les accepter ou de s'ouvrir les yeux qu'après les faits accomplis? La France et l'Autriche se sont déclarés conjointement avec l'Angleterre, les protectrices de la Turquie. Laisseront-elles à la politique envahissante de l'Anglais le droit de se créer à Constantinople une armée indigène, qui peut devenir un embarras sérieux pour la souveraineté indépendante du Sultan et un obstacle à la paix universelle?

La question est nettement posée: il appartient à la prévoyance des hommes d'État de la résoudre.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE DE SIX JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DU STEAMER CANADA.

RAPPORT DE BATAILLES EN CRIMÉE

HAUSSE SUR LES COTONS.

New York, 22 nov.—Le navire à vapeur Canada vient d'arriver à Halifax. Les nouvelles sont d'une semaine plus récentes, mais n'offrent rien d'important.

DU SIÉGE DE LA GUERRE.

Nous n'avons rien reçu d'important du siége de la guerre [illegible] aucun fait certain.

Différents bruits circulent.

[illegible] Nicolaïef.

[illegible] Bakchi-Sérai [illegible]

Un autre rapport dit que la flotte alliée s'est jointe aux puissances occidentales.

On parle aussi d'un prochain arrangement entre la Russie et les alliés.

Toutes les troupes Nicolaïef dans un état de défense. On [illegible]

Omer Pacha avait réussi à se mettre en communication avec [illegible] Kutaïs.

Des dépêches reçues par l'ambassade turque [illegible] annoncent [illegible]

Angleterre.

L'effervescence causée par les articles publiés dans le Times de Londres, au sujet de la probabilité d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, s'est complètement calmée.

La question du Sund.

On rapporte que la Russie accepte le rôle de médiatrice entre les États-Unis et le Danemark dans le règlement du différend sur la question des droits du Sund.

La Suède.

L'envoyé français était toujours à Stockholm, négociant une alliance entre la Suède et les puissances occidentales.

Question de paix.

On rapporte que les cabinets des diplomates doivent avoir lieu à Vienne pour traiter de la paix entre la Russie et les puissances alliées.

Sébastopol.

Il ne s'était rien passé de nouveau dans les environs de Sébastopol. Les Russes continuent à tirer des forts du Nord.

Marché de Liverpool.

[illegible] Les cotons [illegible]

Autre rapport du marché.

La hausse sur le marché au coton était purement de [illegible] cotons [illegible]

Les ventes de la semaine ont été de 77,500 balles dont 17,000 [illegible]

La circulaire de Brown, Shipley & Co. [illegible]

Le dernier taux fixé par la banque de France [illegible]

Marché de New-York.

New York, 19 nov.—Le marché est ferme aujourd'hui [illegible] 2,000 balles [illegible]

Marché de New-York.

New York, 20 novembre.—Notre marché au coton se maintient ferme; il s'est vendu aujourd'hui 11,000 balles [illegible]

22 novembre au soir.—Notre marché au coton est calme aujourd'hui. Il y a une hausse dans les farines, elles valent $9 87. Le maïs a haussé d'un cent.

Mobile, 22 nov—Incendie d'un steamboat.—Le Sallie Spann a pris feu sur la rivière Alabama. Il avait 1400 balles de coton. Le second et un matelot ont péri.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 22 nov—Nouvelle crue de l'Ohio; 3 pieds 10 pouces d'eau au canal.

Les steamboats Tweed, D. White et Twitchell sont arrivés de la Nlle Orléans. L'Eclipse et l'Antelope sont partis pour ce port.

BULLETIN EUROPÉEN.

Le steamer *Pacific* est arrivé à New York le 15 du courant avec des nouvelles d'Angleterre jusqu'au 3 courant et du continent jusqu'au 1er. Nous avons reçu une lettre de notre correspondant parisien, mais nos journaux sont restés en arrière. Nous sommes donc obligés de recourir aux feuilles de New York.

Les nouvelles d'Angleterre, dit l'une d'elles, dominent cette fois la semaine européenne, non par aucun grand événement, mais simplement par une émotion qui a pris un moment les proportions d'une véritable panique.

Il est à peine besoin d'ajouter que cette émotion avait pour objet les réclamations de la Grande-Bretagne avec l'Union américaine. Le premier signal a été donné, dès le 26 octobre, par ce même article du *Times* qui a provoqué tant de commentaires de ce côté de l'Atlantique. Tout d'abord, cependant, l'effet de cet article ne semblait pas dépasser une certaine sphère politique. Mais, répercuté, pour ainsi dire, par tous les échos de la presse provinciale, le langage du *Times* alla acquérant une portée d'heure en heure plus grande, et pénétra graduellement jusqu'aux dernières couches de l'opinion publique. On sait ce que deviennent ces étincelles lorsqu'elles tombent au milieu des masses populaires. L'alarme gagna aussitôt de proche en proche, avec la rapidité et la force d'un irrésistible incendie. Aussi en a-t-il été dans cette circonstance. Au bout de quelques jours, il ne s'agissait plus seulement de complications possibles, mais d'une rupture à peu près inévitable et d'une guerre presque certaine. Le *Times* lui-même contribuait, d'ailleurs, à jeter de l'huile sur le feu, en agitant de nouveau chaque matin, en termes de plus en plus ardents, la question [illegible] par lui-même à l'ordre du jour. Un dernier article, publié dans son numéro du 2 novembre, était surtout de nature à mettre le comble à l'émotion générale.

Cet article remonte jusqu'à l'origine de la guerre d'Orient, pour montrer à quel point le peuple anglais a été déçu, dans les espérances que les États-Unis l'auraient [illegible] Washington, il s'appesantit [illegible]

[illegible]

Ce n'était là, bien entendu, qu'une de ces rumeurs qui ne manquent jamais de circuler en pareils moments. [illegible]

Au surplus, cette [illegible]

Peut-être, après tout, la tempête soulevée par les indiscrètes sorties du *Times* [illegible]

pas pour accord une, aussi [illegible] Port Saïd [illegible] publique, si les événemens [illegible] guerre [illegible] en Crimée [illegible] nouveau, mais il faudrait [illegible] d'autres certains indices, se refuser à conclure que [illegible] à présent les opérations de la campagne de 1855.

D'un côté, en effet, le prince Gortschakoff mande, en date du 29 octobre au czar: "Après d'assez fortes démonstrations dirigées d'Eupatoria dans la direction de Simferopol, l'ennemi, voyant nos mouvements constamment inquiétés et son flanc gauche menacé, est rentré dans la place d'Eupatoria."

D'autre part, les correspondances de Sébastopol semblent indiquer que le mauvais état des routes et la difficulté des transports, à la veille de l'hiver, auraient engagé le général Pélissier à rappeler vers le Sud la division d'Autemarre, qui avait déjà franchi le Belbek, et à ajourner l'exécution de son plan de campagne à une saison plus propice. Tous les efforts se concentreraient sur le côté nord de la baie de Sébastopol, contre lequel, dit la *Presse d'Orient*, le feu aurait déjà recommencé avec une véhémence extrême.

Il résulterait de là que, sur les deux points qui constituent les pivots essentiels de leurs opérations, les alliés seraient rentrés dans leurs lignes et se prépareraient à prendre leurs quartiers d'hiver. Nous croyons, toutefois, qu'il y a lieu d'attendre des renseignements plus précis à cet égard, aussi bien que sur les suites qu'on se propose de donner à l'expédition de Kinburn. Là aussi, continue à régner, quant à présent, une apparente inaction. Mais nous doutons fort que cette inaction soit réelle.

Quant à la situation et aux projets de l'armée russe de Crimée, tout n'est que contradictions. Suivant les uns, il est impossible que la perspective seule de l'hiver ne la contraigne pas à la retraite; d'autres la représentent au contraire comme en position d'attendre le printemps avec autant d'avantages pour le moins que les alliés eux-mêmes. Les deux assertions se présentent appuyées de données également absolues et en apparence également concluantes. Il est, néanmoins, un fait qui tendrait à prouver que l'hypothèse d'une prochaine évacuation de la Crimée entre dans les prévisions du czar: à la suite des derniers conseils de guerre tenus à Nicolaïeff, le prince Gortschakoff a reçu des pouvoirs discrétionnaires absolus, pour toutes les résolutions que la situation pourrait lui commander.

Cette nouvelle est donnée et commentée en ces termes par le *Post* de Londres:

"Nos informations télégraphiques de Vienne représentent le général Gortschakoff comme ayant reçu, pour instruction de son gouvernement, de décider par lui-même, s'il doit risquer une rencontre avec les alliés dans un engagement général, ou s'il doit abandonner la Crimée.

"Il n'y a aucune raison de douter que cette information ne soit exacte, quoique le prince Gortschakoff ait déclaré le 15 de ce mois, dans un ordre du jour, qu'il ne quitterait pas la Crimée, mais qu'il la défendrait jusqu'à la fin. Probablement il n'avait pas encore reçu les instructions de son maître.

"On sait très bien que des communications importantes ont eu lieu entre le czar et le général, et qu'elles avaient naturellement pour objet les mouvements stratégiques de ce dernier et la possibilité de reconquérir sa position par une victoire, ou au pis aller d'opérer sa retraite.

"La grande étendue des pouvoirs discrétionnaires accordés au général a, nous sommes autorisés à le croire, une signification plus importante que tout ce qui se rattache aux mouvements de l'armée. Cela implique plus que cela n'exprime l'esprit hésitant de la Russie, et est calculé pour préparer l'Europe à la retraite de l'armée moscovite."

Nous citerons encore au milieu des bruits de toutes sortes qui nous arrivent, les passages suivants d'une correspondance, en date de Sébastopol le 18 octobre:

"Matin même.

"Hier soir, à une heure avancée, il a été publié un avis portant qu'à partir d'aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, toute l'armée serait sous les armes, à cinq heures et demie du matin, et y resterait jusqu'à ce que les généraux commandant les divisions l'aient renvoyée. Les détachements de travailleurs pour les chemins de fer, les routes, etc., viendront faire le service à neuf heures au lieu de huit heures du matin, afin de donner aux hommes le temps de déjeuner et de se reposer. On parait avoir l'idée que les Russes ont l'intention d'évacuer la partie nord. Ils ont fait hier un grand feu sur la gauche du fort Catherine. On suppose qu'ils brûlaient des munitions et des provisions. Ils avaient un fort dépôt de charbon tout près de l'endroit où était le feu. Dans la nuit de samedi, l'on apercevait du camp la lueur d'un vaste embrasement, et des points les plus élevés des environs, on le distinguait encore davantage. C'était dans la direction de Baktchi-Seraï. La cause nous en est encore inconnue.

"Midi.

"L'expédition des renforts pour Eupatoria a été contremandée par suite d'un message télégraphique de lord Panmure, portant que les Russes projetaient une attaque. C'est du côté d'Inkermann qu'elle paraît devoir venir. Il est difficile de dire ce que les Russes espèrent gagner en nous attaquant maintenant. Le bruit qui en avait vu, dans la nuit de samedi, était, pense-t-on, à un village situé à trois milles environ du côté de Baktchi-Seraï. C'est, du moins ce qui résulte des calculs de nos ingénieurs qui ont fait une observation au quartier général et une autre à Balaclava, de sorte qu'elle ont constaté l'endroit avec assez d'exactitude."

Il n'est pas extraordinaire qu'on fût dans l'ignorance, à Paris et à Londres, lorsque, sur le théâtre même de l'action, régnait une pareille incertitude.

A tout cela, viennent se mêler de nouvelles rumeurs diplomatiques. Le *Constitutionnel* publie une nouvelle lettre de son correspondant diplomatique à Vienne, qui prétend donner sur les dispositions actuelles de l'empereur Alexandre les renseignements les plus satisfaisants au point de vue d'une prochaine conclusion de la paix. Le souverain régnant de la Russie serait enclin à entrer dans la voie des concessions, et des négociations secrètes seraient même engagées entre la cour de Saint-Pétersbourg et celle de Berlin, pour faire des propositions d'arrangement aux puissances occidentales. MM. de Hatzfeld et le baron de Bernsdorf, les deux représentans ordinaires de la Prusse à Paris et à Londres, seraient chargés de ces délicates missions, après toutefois que leur gouvernement se serait entendu avec l'Autriche sur la marche et la forme à suivre, lui-même étant assez mal posé en ce moment pour jouer un rôle de médiateur ou d'intermédiaire.

THÉATRE D'ORLÉANS.—L'ouverture du théâtre d'Orléans a lieu dimanche prochain. L'affiche annonce *Mlle de Belle-Isle*, drame en 5 actes, par Alexandre Dumas; et *Une femme qui se jette par la fenêtre*, vaudeville en 1 acte,—pour les débuts de Mme Saxte, de M. Cotson et de M. Duvasta. Mmes Darmout, Richer et Vezian feront leur rentrée dimanche.

Lundi, *La Favorite*, pour les débuts de MM. Delagrave et Chambard.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *W P Swiney*, parti le 19 de ce mois d'Alexandrie pour la Nouvelle-Orléans, s'est heurté le même jour contre un chicot à cinq milles au-dessus de la première de ces villes. Une forte voie d'eau s'étant déclarée à bord, le pilote a gouverné sur une batture où le bateau a coulé dans environ neuf pieds d'eau. Personne n'a péri et les passagers ont pu sauver leurs effets. Le coton a pu également être recueilli, mais quelques balles ont été endommagées. La plus grande partie du sucre a été perdue et ce qui a été sauvé est en assez mauvais état. On pense que la coque du bateau sera complètement perdue, mais il sera facile d'enlever la machine. L'équipage et les officiers du Swiney sont arrivés hier à la Nouvelle Orléans à bord du *Lone Star*.

CORSETS.—Mme A. Flandrain, 290, rue Royale, est une des plus habiles fabricantes de corsets de notre ville. Les produits qui sortent de cette maison sont justement appréciés et se recommandent par l'élégance de leur coupe et leur élasticité qui laisse à la taille toute sa flexibilité. Nous appelons l'attention des dames sur l'avis qu'insère aujourd'hui dans nos colonnes Mme Flandrain.

Le président Pierce, dans une proclamation insérée au journal officiel, annonce qu'un traité d'amitié et de commerce a été conclu entre les États-Unis et la confédération suisse. Il a été également conclu, entre les deux parties, une convention pour l'extradition des criminels fugitifs.

LOUISIANE.

PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE.—On lit dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste du 18 courant:

Récolte sucrière.—Tous nos planteurs se plaignent de la présente récolte; [illegible]

Suicide.—La femme du docteur [illegible] vient de faire une grande perte [illegible] s'est suicidée en se coupant les artères des cuisses et des bras.

Vols.—Les nègres se livrent, comme toujours, aux vols les plus effrontés. [illegible]

En fuite.—Le mulâtre [illegible] accusé d'avoir commis, avec l'esclave [illegible] une tentative d'assassinat sur le vieux nègre de [illegible] Pierre, n'a pas attendu qu'on l'arrête. Il est en fuite.

[illegible]

L'été de la St-Martin [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

MM. [illegible] Nous avons annoncé hier que MM. Christy et Hertze, commissaires d'élection, que le juge de la première cour de district avait condamnés [illegible] mardi soir. [illegible]

Tribunaux.—[illegible] M. Joseph Bailey a fait hier sa déclaration [illegible] M. Bell a déclaré seule qui [illegible] de la paroisse d'Orléans.

—La Première Cour a commencé trente jours. Elle s'occupera d'affaires criminelles jusqu'à la fin de la semaine, puis viendra l'époque de [illegible]

Décès.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps de J. Reilly, décédé mercredi à l'Hôpital de Charité, des suites de blessures reçues pendant la rixe électorale du 5me District, et a rendu le verdict suivant: mort d'un coup de feu à la tête; le défunt était natif d'Irlande et âgé de 27 ans.

Arrestations.—Jim Duffy, propriétaire d'une boutique de la rue Girod, est en prison pour avoir extorqué un billet de cinq piastres d'un conducteur de cab en le menaçant de le tuer s'il ne lui donnait pas ce qu'il demandait.

—Jos. McCarty a été arrêté à la demande de W. P. Peters, qui l'accuse de lui avoir volé un Terre-Neuve évalué à $ 100.

—Mary Banks s'est amusée à administrer à Dolores Reinicker des coups de bâton sur la tête.—Arrestation.

—M. Bouliat s'est plaint au recorder Ramos, d'avoir été assailli dans la rue de Chartres, par M. Louis Bons auquel il n'avait offert aucune provocation.—Le recorder a ordonné l'arrestation de l'accusé.

Mari et femme.—S. C. Craft déclare au recorder Bright que sa femme le frappe presque tous les jours depuis trois mois, le poursuit dans la rue en jetant à la main et lui adresse des injures publiquement. Elle a fini le comble à tout cela, en lui lançant à la figure le contenu d'un pot d'eau sale. Le plaignant ajoute que ces tracasseries l'ont tellement bouleversé, qu'il ne peut plus vaquer à ses affaires et gagner son pain. La femme a été arrêtée [illegible] le recorder lui fasse subir un interrogatoire.

Incendie.—Le feu a détruit hier, à 5 heures du matin, huit ou dix maisons en bois situées dans la rue Félicité, près Fulton, Quatrième District. La perte est d'environ $10,000. Voici la liste des propriétés: une maison en bois à étage, appartenant à Mme Lebay et occupée par elle-même; une maison en bois à étage appartenant à Thomas Kelly et occupée par lui—pas d'assurance; une petite maison en bois appartenant aux dames Oliver Morgan et occupée par eux—assurée; la maison de commerce de N. O'Connor et la plus grande partie de ses marchandises—pas d'assurance; deux petites maisons appartenant à James Keogh et occupées par plusieurs familles—assurées; une maison à étage appartenant à Mr. Allison et occupée par lui—assurée; une maison à étage appartenant à Mr. Clarke—assurée. Deux maisons appartenant à Mr. Hendricksen et une autre appartenant à Mr. Gill ont été en partie détruites. Le feu a éclaté chez Mme Leahy.

Port chargement.—Le bateau à vapeur *N. R. W. Hill* est arrivé hier de Memphis. Il y avait à bord cinq mille cent quatre-vingt balles de coton. C'est le plus fort chargement qui soit arrivé à la Nouvelle Orléans depuis le commencement de l'hiver.

Rixe.—Une rixe a eu lieu, mercredi soir, à bord du navire *Wapena*, entre plusieurs émigrants allemands; un d'eux a reçu un coup de bouteille à la tête. La police a arrêté cinq des perturbateurs.

(Communiqué.)

Messieurs les éditeurs de l'Abeille.

Veuillez reproduire la mention suivante qui ressort des termes d'un affidavit dont a été saisi le Recorder Ramos:

"Henri et Louis Bernos ont comparu mardi devant le recorder Ramos et ont dû fournir caution de $500 chacun. Ils sont accusés de s'être portés à des actes de brutalité et de violence contre madame G. Colin, marchande de modes à l'encoignure des rues [illegible] et Royale. Mme Colin déclare, dans son affidavit, que les deux prévenus sont entrés chez elle, [illegible] une blessure, et qu'ils l'ont brutalement et inhumainement frappée dans son propre magasin. Elle ajoute que, non contents d'avoir accompli cet acte de barbarie, ils l'ont encore menacée [illegible]

(Communiqué.)

Avis au public.

Un affidavit ayant été fait contre les soussignés par une certaine Mme Colin, modiste, les accusant de l'avoir violemment assaillie, nous prions le public de suspendre son jugement sur cette affaire jusqu'à ce qu'elle soit examinée par l'honorable recorder Ramos.

HENRY BERNOS
LOUIS BERNOS.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 1er novembre 1855.

Monsieur—J'aurais regretté que le voyage de quelques semaines dont je suis aujourd'hui de retour eût interrompu ma correspondance, si les événemens avaient eu de l'importance et si les journaux de Paris quoique strictement surveillés et censurés, ne vous avaient tenu au courant de tout ce qui peut vous intéresser en politique comme dans le monde des lettres et des beaux arts.

La grande exposition tire à sa fin, et malgré tous les efforts que font pour la continuer ou même l'éterniser, ceux qui en vivent ou qui lui doivent leur place et leur importance du jour, il est certain qu'après la quinzaine dans laquelle nous entrons, elle aura cessé d'exister. La commission impériale lui a porté le coup le plus rude, par une décision qui ne paraissait pas entraîner de conséquence aussi funeste. Je veux parler de l'ordre donné aux exposans d'avoir à évacuer la grande salle, à partir de ce jour, pour qu'on puisse y faire les préparatifs de la cérémonie du 15 novembre, la distribution des récompenses. Privé l'Exposition de la grande salle, pendant cette dernière quinzaine, c'est lui ôter son plus beau joyau, son ornement le plus riche. D'ailleurs manquait-il, à Paris, de salles où cette distribution de médailles pouvait avoir lieu avec autant d'éclat? Ne valait-il pas mieux laisser le Palais de l'Industrie ouvert au public, après la cérémonie encore, paré de toutes ses richesses, pour que l'opinion, cette reine du monde civilisé, prononçât sur l'équité du verdict rendu par le jury international?

Puisque mon sujet m'amène à parler des récompenses à décerner, je vous dirai sans trahir en aucune façon le secret des délibérations du jury, puisque je n'ai jamais eu connaissance, que les États-Unis auront au moins leur part dans ce concours des nations. S'il faut en croire la rumeur publique et les indiscrétions échappées à quelques personnages bien informés, la moissonneuse de McCormick, des Illinois, et la machine à battre et à cribler de Pitts, de New-York, auraient conquis la grande médaille dans les épreuves faites à Trappes. On avait parlé d'un piano de Ladd, de Boston; de la fabrique de caoutchouc durci de Goodyear; d'une admirable invention qui transforme à peu de frais l'ardoise en marbre même du plus beau poli, mais je n'en suis moins certain et je ne voudrais pas l'affirmer. En résumé, six ou sept médailles sur une centaine d'exposans, ce serait beaucoup à mon avis et plus que je n'aurais attendu d'un jury presque exclusivement français et dont le patriotisme ne ferait pas la partialité.

Je n'ai pu vous annoncer la prise de Sébastopol, ni les succès récens des flottes alliées, dont le retentissement est venu me surprendre au milieu des montagnes de la Provence, coteaux arides et pelés que l'olivier couvre d'une verdure terne et grisâtre. Pour réparer cette lacune, j'ai voulu tenter de vous donner l'opinion de quelques hommes assez haut placés, sur les suites probables de cette guerre et sur les avantages que les puissances alliées peuvent espérer d'en retirer. Je ne vous dirai pas que j'ai foi aux renseignemens que j'ai pu me procurer; tout au contraire, je n'y crois pas et ma raison est que j'y trouve trop de grandeur et de désintéressement pour y croire. Voici quelles seraient, après l'évacuation de la Crimée par les Russes, les prétentions de la France et de l'Angleterre, dans le cas où des négociations sérieuses s'ouvriraient pour la paix. La Russie perdrait la Crimée qui serait donnée à la Turquie; les provinces danubiennes, enlevées au protectorat des puissances belligérantes, passeraient sous celui de l'Autriche, à qui, par compensation, on demanderait la Lombardie, afin de constituer un royaume d'Italie sous le roi de Sardaigne, dont on récompenserait ainsi les bons services. Je vois dans ce plan la part de chacun, sauf celle de la France et de l'Angleterre, qui, à l'exemple des nobles paladins d'autrefois, auraient tiré l'épée, dépensé des trésors et versé un sang précieux, purement et simplement pour arranger la carte de l'Europe à la satisfaction de leurs voisins. C'est bien beau! mais est-ce bien de notre siècle?

J'ai lu quelques articles sur l'affaire du Sund. Du côté des États-Unis, on paraît croire que c'est la France qui soutiendra le Danemark. Je crois pouvoir vous dire que c'est une erreur; cette affaire se réglera sans offrir la moindre chance de querelle avec l'Europe, parce que l'Angleterre, dont les intérêts sont en jeu, profitera de l'initiative des États-Unis, pour éteindre cette redevance au meilleur marché possible, et que la France, dans cette question, se laissera guider par son alliée.

O. F.

LES RÉFUGIÉS DE JERSEY.

On écrit de Jersey, le 29 octobre, au *Moniteur*:

"Trente-six réfugiés, résidant à Jersey, ont dernièrement signé une protestation contre les mesures prises contre les commissaires [illegible] à Jersey.

"[illegible] gouvernement [illegible] de St-Hélier un ordre portant expulsion des signataires de cette protestation. Le nom de M. Victor Hugo figure en tête de la liste.

"Ces réfugiés doivent avoir quitté Jersey avant le 2 novembre prochain.

"Voici le texte de la protestation qui a provoqué cette nouvelle mesure de rigueur de la part des autorités britanniques:

"*Déclaration des exilés résidant à Jersey.*

[illegible]

"Voilà ce que nous dirons toujours,—nous qui n'avons qu'une âme, la vérité, et qu'un mot, la justice.

"Et maintenant expulsez-nous!

"Jersey, 17 octobre 1855."

Signé: Victor Hugo,—J. Cahaigne,—Fulbert Martin (avocat),—Colonel Sandor Teleki,—E. Beauvais,—Bonnet Duverdier,—Kesler,—Arsène Hayes,—Albert Barbieux,—Roumilhac (avocat),—A. C. Wiesener (officier autrichien retiré),—Gornet, aîné,—Charles Hugo,—F. Tafery,—Théophile Guérin,—François Zychon,—B. Colin,—Edouard Collet,—Koziell,—V. Vincent, A. Piasecki,—Giuseppe Rancan,—Lefevre,—Barbier (médecin),—E. Préverand, condamné à mort le 3 décembre.

SCIENCES.

De la formation du sucre chez l'homme et chez les animaux.—Fonctions du mécanisme de la glycogénie.

Il est une maladie extraordinaire qu'Arétée de Cappadoce appelait déjà il y a environ dix-sept cents ans, "un miracle" maladie où le corps de l'homme s'en va en eau, où les chairs et les membres se fondent en liquide urinaire. Ce liquide est sucré et comme la quantité en est considérable, égale à cinq, six, huit et douze litres par jour (Franck a dit jusqu'à deux cents livres, sans garantie); (comme la proportion du glucose, ou sucre de raisin, contenu dans ce produit de sécrétion, peut dépasser quinze à vingt pour cent, il en résulte que la machine humaine est devenue une véritable fabrique de sucre, qui en fournit quotidiennement plusieurs kilogrammes: c'est le miracle de la liqueur de Loth renouvelé avec variante.

Cette maladie autrefois incurable, et que la médecine de nos jours sait parfaitement guérir, d'ou provient-elle? Dans quel endroit notre économie s'élabore ce glucose? Dans quel organe ou se cache la source d'où la liqueur va s'échapper à flots pressés qui semblaient inépuisables, et l'art médical n'avait le pouvoir de la tarir? Dans le foie, ainsi que l'a démontré M. Claude Bernard.

Avant les expériences de l'éminent physiologiste, on admettait que le sucre trouvé dans l'économie animale était toujours introduit en nature par l'alimentation. M. Cl. Bernard prouva d'abord qu'il existe, chez l'homme et chez les animaux, une fonction physiologique, en vertu de laquelle il se produit de la matière sucrée dans l'organisme, et que cette production a lieu sans l'intervention des substances sucrées ou amylacées. Il démontra en même temps que cette fonction glycogénique était localisée dans le foie; en effet, chez un animal carnivore, le sang qui pénètre dans ce viscère par la veine porte ne renferme pas de sucre, tandis que le même sang qui sort de la glande par les veines hépatiques en contient toujours des proportions notables, et de ce point, comme d'un foyer central part la matière sucrée pour se répandre dans tout le corps. Il faut donc en conclure forcément que le sucre prend naissance dans le foie, dont le tissu est, du reste, constamment imprégné de glucose dans l'état physiologique.

La belle découverte de M. Bernard qui avait vivement attiré l'attention des célébrités de la médecine, a donné à l'importance des idées qu'elle soulève en physiologie générale, et qui a été présentée avec la sanction de l'Institut et bientôt après la garantie des honneurs académiques, cette découverte avait été acceptée et acceptée par tous. Les faits sur lesquels était établie la réalité de la fonction glycogénique du foie avaient été d'une sans conteste en France, et ils avaient résisté victorieusement au contrôle de l'observation et de l'expérience des savans à l'étranger.

L'audace [illegible] concours [illegible]

Ce chimiste audacieux qui a tenté de rejeter dans l'obscurité une question dont l'apparente clarté séduisait fort, et de remplacer par le doute ce qui semblait une certitude, c'est M. le docteur Figuier, un des écrivains les plus distingués de la presse médicale, l'érudit et spirituel historien des *Découvertes modernes* et de l'*Alchimie*. Par des expériences et dans une série de mémoires, il a combattu et il combat encore la doctrine de la glycogénie.

Comme ce philosophe devant qui l'on niait le mouvement et qui se mit à marcher, M. Cl. Bernard voyant que l'on contestait au foie la propriété de faire normalement du sucre *pendant la vie*, institua une expérience pour démontrer que la glande en fabriquait non pas seulement pendant l'existence, mais même *après la mort*.

Voici cette expérience: un chien adulte, vigoureux et bien portant, qui, depuis plusieurs jours, était nourri exclusivement avec de la viande, fut sacrifié après un repas copieux de tripes; on lui ouvrit vite le ventre, on enleva le foie, et avant que le sang n'eût eu le temps de se coaguler, quand l'organe était encore chaud, on le lava fortement et long-temps à l'eau froide, au moyen d'un tube dont le bout était ajusté à la veine-porte et l'autre bout au robinet de la fontaine du laboratoire du collége de France. A la fin de l'expérience, l'eau parfaitement incolore qui sortait par les veines hépatiques, ne renfermait plus aucune trace ni de sucre ni d'albumine. Une partie de ce foie, coupé en morceaux et bouillie, ne donnait non plus aucun indice de matière sucrée. On abandonna le reste de la glande à elle-même, et voilà que, vingt-quatre heures après, cette organe laissé la veille complètement privé de sucre, s'en trouva pourvu abondamment.

Cette curieuse expérience, dans laquelle on voit renaître la matière sucrée en abondance, dans un foie qui en avait été entièrement débarrassé, jette du jour sur la glucogénie; elle prouve, d'après M. Bernard, que dans l'organe hépatique à l'état normal et en fonction, il y a deux substances: l'une est le sucre très soluble dans l'eau et qui est emporté avec le sang par le lavage; l'autre est une matière différente, peu soluble, qui reste fixée au tissu propre de la glande, et qui, dans le foie abandonné à lui-même, se change peu à peu en sucre par une sorte de fermentation.

Par quel mécanisme s'opère cette production de glucose? pour cette sécrétion, comme pour toutes les autres, on admettait que la matière sucrée se forme directement et s'établit dans le sang; la glande elle-même ne fournirait rien; elle agirait uniquement par contact sur les éléments de la liqueur sanguine qui la traverse. Il semblerait, d'après les faits nouvellement mis en lumière, qu'on doit comprendre autrement le fonction glucogénique du foie; au lieu de chercher dans le sang la substance qui précède le sucre et qui lui donne immédiatement naissance, il faudrait la chercher dans le tissu même de l'organe. Dans ce tissu se déposerait une matière préexistant au sucre et à l'engendrant.

Cette matière spéciale, signalée par M. Cl. Bernard, il restera à l'isoler, à en connaître la nature, et à se demander comment elle subit ensuite les transformations dont le sucre est le produit ultime.

Ainsi, la solution des problèmes de la physiologie ne fait que créer de nouveaux problèmes à résoudre: pour le savant qui cherche à pénétrer les secrets de la nature, des obstacles toujours renaissans se présentent derrière l'obstacle franchi; pour l'homme qui a soif de recherches, la vérité c'est l'onde qui fuit toujours devant les lèvres de Tantale:

Tantalus à labris sitiens fugientia captat Flumina.

[illegible]

Mort aux Rats et aux Souris.

La véritable préparation [illegible] J. WRIGHT & Co. [illegible] No 151 rue de Chartres

Guérison des Hémorroïdes.

[illegible] WM J. ATWOOD. [illegible] J. WRIGHT & CO. No 151, Chartres, N-O.

[illegible] Jamison [illegible] J. WRIGHT & Co. No 151, rue de Chartres.

Le navire ORONDATES, capitaine Geo. Doane, [illegible] Les consignataires [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

Le navire MINNESOTA, capitaine Drelon, venant de Bordeaux, est en déchargement en face de l'Hôtel des Douanes, 2ème district. [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

Consulado de España.

TENIENDO necesidad el bergantín Español "Nuevo Victoria" de hacer un préstamo a la gruesa por la cantidad de $8,350 [illegible] se invita a todas las personas que quieran presentar sus proposiciones a entregarlas en pliego cerrado a este Consulado, calle de la Aduana, núm. 34, donde se admitirán hasta las doce del día Sábado, 24 de Noviembre. N. O. Noviembre 21, 1855. 22 nov—3

A LA COQUETTE.
Mme A. FLANDRAIN,
Fabricante de corsets,
Rue Royale No 290.

Mme Flandrain a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans qu'elle vient de recevoir de France tout ce qui concerne la fabrication de corsets, [illegible] corsets de dérivé de Mme Flandrain [illegible] Le tout à des prix très modérés. 20 nov—1m

MÉDECIN POUR LA CAMPAGNE.
M. [illegible] désirerait trouver une place à la campagne. [illegible] au bureau de l'Abeille.

MAGASIN DE CUIRS.
LEON FIÈRRE & Cie, [illegible] Rue de Chartres, No 81.

CHEMISES françaises.—[illegible] LEON PIERRE & co, 81 rue de Chartres

PERDU. [illegible] QUEYROUZE & LANABEDRE. 15 & 16 rue St Louis

EN débarquement du navire Orondates, de Bordeaux [illegible] HENRY VALENTIN, 86 rue St-Louis

EN débarquement du navire Orondates, venant de Bordeaux [illegible] X LAMBERT, 83, rue des Magasins.

VINAIGRE—Reçu par le navire Orondates de Bordeaux [illegible] DUTTZE & IKEN, encoignure Royale et Canal

VIN du Rhin [illegible] Johannisberg 1846 (Prince de Metternich) [illegible] DUTTZE & IKEN

EN débarquement des navires United States et Gottenburg, arrivés du Havre [illegible] J. W. CURIEN, 23 rue Toulouse

PAR navire Orondates, de Bordeaux [illegible] J. N. CURIEN, 23 rue Toulouse

A VENDRE récemment par le F. W. Brune, du Havre et l'Amazone, de Marseille [illegible] J. N. CURIEN.

A VENDRE en débarquement du navire Minnesota, de Bordeaux [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

A VENDRE en débarquement du navire Orondates, de Bordeaux [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

EN débarquement du navire Orondates, de Bordeaux [illegible] EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St-Louis

SARDINES à l'huile [illegible] EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St Louis

VIN ROUGE—15 barriques vin rouge pr famille; [illegible] EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St Louis

EAU DE VIE—10 quarts eau de vie Castillon 1815 [illegible] EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St-Louis

HUILE DE LIN.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co, 23, rue Tchoupitoulas

MAQUEREAUX et saumons—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

CAFÉ—200 sacs café, Rio [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

THÉ.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co

INDIGO—[illegible] W. F. VREDENBURGH

CAMPHRE—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

Doctor ADOLPHO [illegible]
Medico y Cirujano,
[illegible] Calle Real No 165,
[illegible]

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du public à la vente de meubles qui aura lieu ce matin à 10 heures, au coin des rues Jackson et Bastion, appartenant à la succession de Mary Ann [illegible]

Nous appelons l'attention du commerce [illegible] la vente [illegible] AUJOURD'HUI à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Hewlett & Lazarusert, No 17 rue de Chartres. Conditions, à la vente.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.

[illegible]

RACHEL,
[illegible]
RACHEL ET CORNEILLE
Chaque ouvrage, séparé.
AUSSI
en un volume, édition populaire illustrée
THÉATRE MODERNE.

Angelo—Adrienne Lecouvreur—Jeanne D'Arc Marie Stuart—la Czarine—Lady Tartuffe
Diane—le Moineau de Lesbie, &c, &c. &c. &c. &c.
Henri Conscience, le Gentilhomme pauvre.
Opéras—Opéra Comique—Drames—Comédies et Vaudevilles nouveaux.
En vente chez Ver HEBERT & co. 22 nov 149 rue de Chartres

Demande d'ouvrières.
ON demande de suite des modistes et des ouvrières. [illegible] Mme P. ALBERT, encoignure Royale et Bienville

Avis aux Commerçants.
ON demande pour prendre la charge d'un département [illegible] rue de Chartres. 22nov—3

Demande d'une Cuisinière.
UNE demande cuisinière [illegible] No 16, 22 nov

A LOUER—deux beaux appartements garnis, [illegible] 22 nov—jusq 31dec

1856.
ALMANACH—[illegible] Calculé pour la Louisiane, à vendre, en gros et en détail.

ALMANACHS
Comique—Prophétique—de Mathieu de la Drôme [illegible] Hébert & co, 149 rue de Chartres

Ver Hebert & Cie.
149, [illegible]
NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

Impressions de voyage de Paris à Sébastopol—Par [illegible]
Les Bastilles Contemporaines—Par Joseph Carrouliaud.
Alphonse Karr—La Main du Diable
Alex. Dumas fils—La Dame d'argent [illegible]
Les Anglais [illegible]
[illegible] Paul Féval, Paul de Kock, &c. 22 nov

Volé.
UN quart de billet, No 27,806, de la loterie de la Havane [illegible]

CAFÉ RESTAURANT MODÈLE.
P. LEVERRIER, rue de Chartres, [illegible]

Fabrique et Vente.
[illegible]

SUPERBES VOITURES.
[illegible]

247 et 249, rue Royale.
IMPORTATION DE VINS, LIQUEURS, EAUX DE VIE ET CONSERVES,
Et marchandise de consommation en gros et en détail.
[illegible] WALTER & CAMPBELL

MAGASIN DE TAPIS.
No 19 rue de Chartres.
[illegible] A. BROUSSEAU & Co, 19, rue de Chartres.

EN débarquement du nav Gottenburg, du Havre, 100 caisses fromage [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

A VENDRE à livrer par brick Tomasina, de Malaga [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

AVIS.
Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Globe.
[illegible] THOMAS SLOO, Agent.

DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Gentilly, viennent de recevoir par le navire Dessai [illegible]

[illegible] DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Canal

FROMAGE de Gruyère [illegible] ENGLIN & IKEN, encoignure Royale et Canal

PAPIER D'EMBALLAGE—[illegible] No 10, rue du Canal

REÇU par le brick Maryac [illegible] GENTRE THOMAS, 3, rue Gravier

MORUE—[illegible] JOS. H. MARKS & Co. 70 et 72 rue des Magasins

FROMAGE [illegible] JOS. H. MARKS & Co.

BLÉ [illegible] JOS. H. MARKS & Co.

MAQUEREAUX—Nos 1, 2 et 3 [illegible] JOS. H. MARKS & Co. 70 et 72, rue des Magasins

CAFÉ Java, Rio et Laguayra [illegible] JOS. H. MARKS & Co.

EN débarquement du navire United States du Havre [illegible] NUMA LACOSTE frères, 161 rue Royale

HUILE D'OLIVE—[illegible] NUMA LACOSTE frères

VIN DE MADÈRE—[illegible]

SARDINES A L'HUILE—[illegible] NUMA LACOSTE frères, 161 rue Royale

[illegible] Vieux Carré [illegible]

Nouveau magasin de Nouveautés.
J. LEVOIS & Co.,
ONT l'honneur de [illegible]
Nouveautés pour robes [illegible]
SOIERIES DE COULEUR.
[illegible]
Robes à volants [illegible]
BRODERIES.
Un assortiment remarquable de broderies [illegible]
CHALES.
Châles [illegible]
MANTEAUX ET AUTRES CONFECTIONS
[illegible]
TOILES FRANÇAISES ET D'IRLANDE.
[illegible] J. LEVOIS & Co. Encoignure Bourbon et Canal

CUIT MEUBLES, PORCELAINES.
[illegible] E. R. MENEZ, Propriétaire

E. BOUBLE.
IMPORTATEUR DE PORCELAINES ET CRISTAUX
Encoignure St-Pierre et Royale.
Nos. 107 et 109.
A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un grand assortiment de Cristaux et Porcelaines qu'il offre à vendre à des prix modérés.
[illegible]

Magasin à bon marché de [illegible]
185 RUE DU CAMP. 185
[illegible]

Le soussigné annonce respectueusement à la clientèle [illegible] HORACE HARDY, No 185, rue du Camp.

VIN Médoc—[illegible] R. CAHUZAC & Co, 20 Vieille Levée

VIN—1700 caisses vin rouge [illegible] R. CAHUZAC & Co, 20 Vieille Levée

COGNAC, SUCRE,—[illegible] R. CAHUZAC & Co. 20 Vieille Levée

SHERRY, SHERRY—120 quarts [illegible] R. CAHUZAC, 20 Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible] paniers Champagne [illegible] R. CAHUZAC & co. 20, Vieille-Levée

EN débarquement du navire Minnesota, venant de Bordeaux [illegible] PAUL JOSE FILS & co. [illegible]

EN débarquement du navire Orondates, venant de Bordeaux [illegible] TH. CAPITAINE, 12, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Orphan, venant de New-York [illegible] TH. CAPITAINE, 12, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Orondates, de Bordeaux [illegible] PAUL JOSE FILS & co. 27 rue St Louis

COGNAC—[illegible] pipes W. S. Pleck, âme preuve, [illegible] R CAHUZAC & Co, 20 Vieille Levée

J. CASSEROUE,
[illegible] rue St-Charles, 71,
A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir du Havre un [illegible]

FROMAGE de Gruyère nouveau.—En débarquement du navire United States, du Havre, [illegible] S TALAMON, 151 rue Royale.

FRUITS secs, [illegible] A vendre par Bordeaux [illegible] R CAHUZAC & Co.

[illegible] S TALAMON [illegible] rue Royale

J. S. PEPPERED & CO.
[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1855.
CONFORMÉMENT à l'article 4 de la Charte de cette compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de [illegible] directeurs pour l'année [illegible] M. P. JANVIER, Secrétaire

J. VINCENT.
ENCOIGNURE ST PIERRE ET ROYALE,
F. LEFEVRE, Successeur.
OUVERTURE DU SALON DES DAMES.
M. LEFEVRE informe le public que l'ouverture [illegible]
UN LUNCH SPLENDIDE,
[illegible] J. LEFEVRE.

[illegible]

C'est important [illegible]

[illegible] chez Mr LOUBET, seul dépositaire.

Manufacture de bolées, et chaux de [illegible] pour la fabrication des [illegible]
[illegible] ANTONINI, fabricant de billards et entrepreneur [illegible]

AVIS.
La société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés sous la raison LEFEVRE & BUJAC, est dissoute, à partir d'aujourd'hui, d'un commun accord.
M. J. BUJAC est chargé de la liquidation et continuera pour son propre compte, les affaires de courtage de billets et d'actions.
J. M. LEFEVRE.
M. J. BUJAC.
Nouvelle Orléans, 16 novembre 1855.

AVIS.
M. J. D DELAUME est, à partir de ce jour [illegible] EDOUARD DUPASSEUR & Co. Nouvelle Orléans, 20 novembre 1855.

PRODUITS D'ESPAGNE.
EN débarquement de la barque Maypo, du brick [illegible]
[illegible] Villanueva.
40 do do St-Vicente.
40 pipes do Villanueva,
500 jarres huile d'olive,
40 barils graine de Canarie,
200 caisses papier à cigarettes,
[illegible] livres de safran,
[illegible] bouteilles de 25 livres de thon au saumure.
[illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée

$50 DE RÉCOMPENSE.
PARTIE marronne depuis un mois environ la griffonne NANCY, âgée d'environ 35 ans, [illegible] BARON HEBERT, [illegible]

EN débarquement du navire United States, du Havre [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

LEGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.
Importateurs de [illegible]
NOUS recevons par les derniers arrivages de France et par les steamers Black Warrior et Cahawba de New York, un très grand assortiment de [illegible] LEGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

AUX PÂTISSIERS.
REÇU par le dernier arrivage du Nord [illegible] P. CUSACHS, FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe

EN magasin et à vendre: [illegible] P CUSACHS, FRERE & Co, Encoignure Royale et St-Philippe.

500 Jarres huile d'olive, 200 barils [illegible] J & J TARDOS, 21 Vieille Levée

APPRENEZ L'ANGLAIS!!!
CEUX qui désirent acquérir [illegible] NELSON [illegible]

[illegible] D A POLLARD & Co. 76, rue du Canal, près Chartres.

EN magasin—[illegible] St Julien [illegible] GENTRE THOMAS, 3, rue Gravier.

[illegible] GENTRE THOMAS, 3, rue Gravier.

Porcelaines, Cristaux, [illegible]
No. 26 C. CARRERE No. 26.
(LIVRAISON A DOMICILE)
[illegible]

[illegible] & Co.,
48, rue de Chartres.
ONT reçu par le steamer Crescent City de New York, un assortiment très varié [illegible] CLOSTERMANN & Co, 44, rue de Chartres.

Importation directe de Paris.
PIGEON,
[illegible]
VIENT de recevoir [illegible]

Collége Washington,
[illegible] par MM. FELIX MARSUS et ANDRÉ DORION.
[illegible] 76, rue de l'Esplanade, près Rampart.

Changement de Domicile.
L'E Dr H. RANCE a transféré son domicile rue Bourbon No 167, entre les rues Toulouse et St Pierre [illegible]
C. DE VALETTI

LE Dr. Forcé [illegible] C. DE VALETTI D. M. P

[illegible] G. T. BOBECKE & Co, 20, rue Poydras.

MAGASINS DE MODES.
No 11 rue de Chartres.
MODES ET NOUVEAUTÉS.
Mme ROBERT
A l'honneur de faire savoir aux dames, qu'elle a reçu un assortiment de modes et nouveautés consistant principalement en chapeaux du dernier genre, provenant des meilleures maisons de Paris. Manteaux, mantelets, lingerie, coiffures, dentelles, fleurs, broderies, voiles, guipures, plumes, velours, valenciennes, corsets, &c. 22 nov—10f

Mlle SOPHIE
Successeur A. MANSUY
No. 69 rue Chartres
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises SAMEDI, 24 courant. 22 nov—5

Grande réduction de prix.
Ouverture de Modes et Nouveautés.
Rue Condé, No. 14, maison Pontalba, entre Ste-Anne et Madison.
MADAME HALWITS a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un bel et riche assortiment de Modes et Nouveautés. Mme Halwits espère que les dames voudront bien, comme par le passé, continuer pour elle leur bienveillant patronage.
Nouvelle-Orléans, le 20 novembre 1855.
21 nov—1m

Magasins de haute nouveauté.
Ouverture samedi 24 novembre.
MADAME ALBERT
A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle a joint à son salon de l'encoignure Royale et Bienville le magasin de rue de chaussure du [illegible] trouvera un grand choix d'articles modes et nouveautés.
Arrivant de Paris, ayant mis tous ses soins dans les achats [illegible] espère que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.
Mme ALBERT annonce en outre qu'elle vient de joindre à son atelier de modes un atelier de couture et de confection.
Ayant amené une des premières couturières de Paris, sortant de la maison CAMILLE, fournisseur de l'Impératrice et de la reine d'Angleterre sollicite les dames de vouloir bien l'honorer de leur confiance et espère que son bon goût, joint à son talent sera apprécié par la haute fashion de la Nouvelle-Orléans.

No. 34, rue de Chartres, encoignure Douane.
Ouverture de Modes et Nouveautés.
OLYMPE & Co,
ONT l'honneur de prévenir les Dames qu'ils viennent de recevoir de Paris un bel et riche assortiment de modes et nouveautés, consistant principalement en chapeaux [illegible] OLYMPE & Co. 34, rue de Chartres.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
LA maison [illegible] FRYER & Co. offre (pour cause de liquidation) un joli choix de [illegible]
Toutes les ventes sont au comptant. 27 oct

Ouverture de marchandises de haute nouveauté.
Mme E. FOURNIER, encoignure Canal et Bourbon (sous le Pelican Club) a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France [illegible]

MODES! MODES!
à l'instar de Paris.
MADAME DURAND,
Rue Royale 157, entre Toulouse et St-Pierre.
A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'à son retour d'Europe, elle s'est mise par elle même à choisir [illegible]

Changement de domicile.
MADAME ROBERT,
A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle a transporté son magasin de Modes et Nouveautés au No. 11, rue de Chartres, entre Douane et Canal.

MAGASIN A BON MARCHÉ.
Modes et articles de fantaisie.
Encoignure Hôpital et Chartres (Condé).
[illegible]

[illegible]

No 69 rue de Chartres, entre Douane et Bienville.
Ouverture de modes et de marchandises de haute nouveauté.
SOPHIE, successeur de A. MANSUY.
[illegible]

MODES, MODES.
MLLE O. GUESDON, de retour de France, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a un assortiment complet [illegible] rue Royale.

MAGASIN DE [illegible]
Mme P. LAVALLEE,
[illegible]
A L'HONNEUR d'informer [illegible]

Chaussures [illegible]
REÇU [illegible] Great Bahia [illegible]

[illegible]

O [illegible] ALBERT, [illegible] Royale et Bienville

[illegible]

[illegible] DE PEAU de JOUVIN de la meilleure fabrique.
P. & E. REILLY, encoignure Canal et Royale

BARGEMENS.......BARGEMENS.
L. PROVOST,
[illegible]
Rue Bourbon [illegible] Toulouse et St-Pierre.
28000 [illegible]

L. [illegible] & Co.,
Rue Royale, No. [illegible] Ste-Anne,
ONT l'honneur de [illegible]

REÇU par la Grenada: [illegible]

[illegible] LAMAY & LEGARD, [illegible]

E [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson